



# Actualités OFS

## BFS Aktuell

## Attualità UST



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, octobre 2014

## Enquête suisse sur la population active: «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

**35% de la population résidente permanente de 15 à 64 ans prend régulièrement en charge des enfants ou des adultes en Suisse. Cette part équivaut à 1,9 million de personnes. La grande majorité de ces dernières sont actives occupées. Près d'un cinquième des personnes assumant des tâches de prise en charge, soit quelque 353'000 individus, indiquent que ces tâches les restreignent dans l'exercice d'une activité professionnelle.**

charge des adultes, avec une part de 17%. La part correspondante chez les hommes du même groupe d'âge atteint 9% (cf. tableau T1 sous forme électronique).

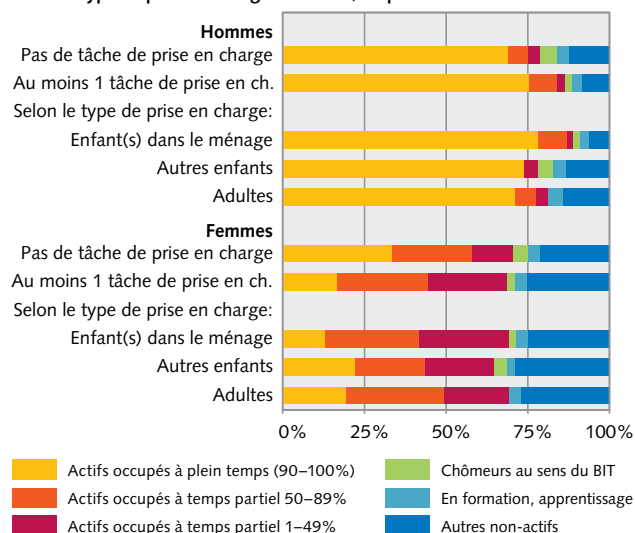
Dans le contexte de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, on s'intéressera ici en particulier au statut sur le marché du travail des personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge. La grande majorité de ces personnes sont actives occupées (86% des hommes et 69% des femmes).

Selon le module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» de l'enquête suisse sur la population active 2012, 35% de la population résidente permanente de 15 à 64 ans accomplit régulièrement au moins une tâche de prise en charge d'enfants ou d'adultes. Cela équivaut à 1,9 million de personnes. Sans surprise, c'est avant tout les tâches de prise en charge d'enfant(s) de moins de 15 ans dans son propre ménage qui sont les plus fréquentes. Elles concernent un quart (25%) des personnes de 15 à 64 ans, alors que 8% gardent des enfants de moins de 15 ans vivant dans d'autres ménages et 6% s'occupent régulièrement d'adultes (membres de la famille ou connaissances malades, âgés ou handicapés, qui ont 15 ans ou plus)<sup>1</sup>.

Les personnes dans les groupes d'âge moyens (25 à 54 ans) sont proportionnellement les plus nombreuses à assurer des tâches de prise en charge. Cela tient avant tout à la garde d'enfants dans son propre ménage. Par ailleurs, les femmes s'engagent plus que les hommes dans toutes les tâches de prise en charge. Les femmes de 55 à 64 ans sont le groupe de population prenant le plus souvent en

### Statut sur le marché du travail des personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge, 2012 G 1

Population résidente permanente de 15 à 64 ans, selon le type de prise en charge et le sexe, en pour cent



<sup>1</sup> La somme des parts est supérieure à 35% car une personne peut assumer plusieurs tâches de prise en charge.

La part des actifs occupés est généralement plus élevée chez les hommes effectuant des tâches de prise en charge que chez ceux n'ayant pas de telles tâches. Il n'en est pas de même chez les femmes. Les femmes s'acquittant de tâches de prise en charge sont plus souvent non actives que celles n'en ayant pas. Lorsqu'elles sont actives occupées, elles travaillent plus fréquemment à temps partiel et à de faibles taux d'occupation que les femmes sans tâche de prise en charge (cf. graphique G 1 et tableau T 1 sous forme électronique).

## Flexibilité du temps de travail pour des raisons familiales

71% des personnes actives occupées accomplissant au moins une tâche régulière de prise en charge peuvent décaler le début et la fin de leur journée de travail généralement d'une heure pour des raisons familiales. Les hommes disposent de cette possibilité un peu plus souvent (femmes: 67%; hommes: 75%)<sup>2</sup>.

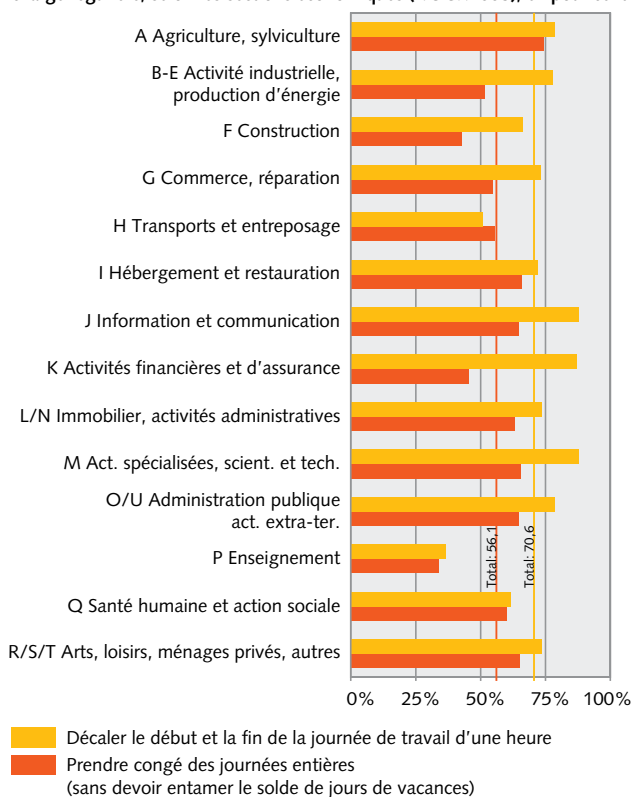
56% des personnes actives occupées assumant des tâches de prise en charge peuvent généralement prendre congé des journées entières pour des raisons familiales sans devoir entamer leur solde de jours de vacances<sup>3</sup>. Les femmes bénéficient un peu plus souvent que les hommes d'une telle possibilité (59% contre 54%)<sup>4</sup>, (cf. tableau T 2 sous forme électronique).

La possibilité de recourir, pour des raisons familiales, aux deux types de temps de travail flexible évoqués ci-dessus diffère selon la branche économique. La part des personnes occupées dans les sections «enseignement», «transports et entreposage» et «construction» et bénéficiant de telles possibilités est inférieure à la moyenne. Les personnes travaillant dans les branches «activités spécialisées et scientifiques», «information et communication», «administration publique» et «agriculture et sylviculture» bénéficient à l'inverse bien plus souvent de ces deux possibilités. Dans la branche «santé et action sociale», la proportion de personnes pouvant décaler d'une heure le début et la fin de leur journée de travail est inférieure à la moyenne, au contraire de la part des personnes en mesure de prendre des journées entières (cf. graphique G 2 et tableau T 2 sous forme électronique).

## Possibilité de modifier son horaire de travail à court terme pour des raisons familiales, 2012

G 2

Personnes actives occupées accomplissant au moins 1 tâche de prise en charge régulière, selon les sections économiques (NOGA2008), en pour cent



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA © OFS, Neuchâtel 2014

Si l'on considère les grands groupes de professions, on observe ici également des différences assez importantes dans la flexibilité d'horaire et de temps de travail offerte pour raisons familiales. Les cadres, les employés de type administratif et les agriculteurs/sylviculteurs indiquent nettement plus souvent pouvoir, pour des raisons familiales, à la fois prendre des jours entiers de congé sans devoir

### Liste des tableaux électroniques

- T 1 Personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge, selon le type de prise en charge
- T 2 Possibilité de modifier son horaire de travail à court terme pour des raisons familiales
- T 3 Personnes dont les tâches de prise en charge restreignent l'activité professionnelle
- T 4 Personnes qui souhaitent organiser leur vie professionnelle autrement, si les problèmes liés à la prise en charge étaient résolus
- T 5 Personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle et réduire leur travail de prise en charge
- T 6 Personnes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle ou augmenter leur taux d'occupation en raison d'un manque d'offre de prise en charge
- T 7 Réduction ou interruption de l'activité professionnelle durant au moins un mois pour raison de prise en charge

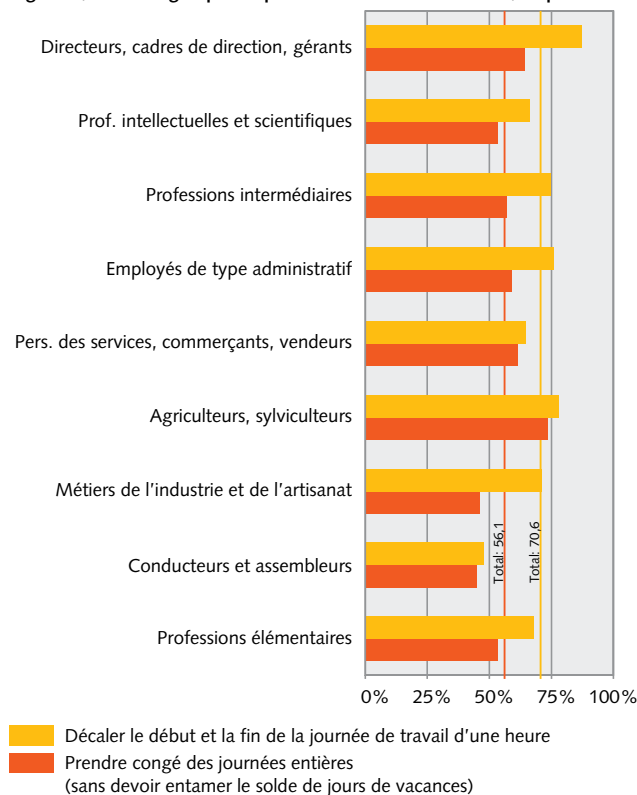
<sup>2</sup> La question posée était la suivante: «Vous est-il possible de modifier vos heures de début et/ou de fin de journée de travail d'au moins une heure pour des raisons familiales?»

<sup>3</sup> La question posée était la suivante: «Vous est-il possible d'organiser votre temps de travail afin de prendre des journées entières pour des raisons familiales sans recourir aux jours de vacances?» La question ne se réfère pas au cas d'un enfant malade pour lequel la loi sur le travail serait appliquée: «L'employeur doit, sur présentation d'un certificat médical, donner congé aux travailleurs ayant des responsabilités familiales, pour le temps nécessaire à la garde d'un enfant malade, jusqu'à concurrence de trois jours.» Cf. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTir) du 13 mars 1964 (état le 1<sup>er</sup> décembre 2013), article 36, alinéa 3. Cette imprécision peut influencer les réponses, d'autant que les personnes salariées ne sont pas forcément au courant de cette disposition légale.

<sup>4</sup> Comme les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, elles peuvent notamment plus facilement changer leurs journées de travail, ce qui n'est pas possible pour les hommes travaillant majoritairement à plein temps.

### Possibilité de modifier son horaire de travail à court terme pour des raisons familiales, 2012 G 3

Personnes actives occupées accomplissant au moins 1 tâche de prise en charge régulière, selon les groupes de professions CITP-08 et le sexe, en pour cent



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA © OFS, Neuchâtel 2014

puiser dans leurs jours de vacances et décaler d'une heure le début et/ou la fin de leur journée de travail. En revanche, les conducteurs et assembleurs et les personnes exerçant des professions intellectuelles et scientifiques se situent en dessous de la moyenne quant à ces deux possibilités (cf. graphique G3 et tableau T2 sous forme électronique).

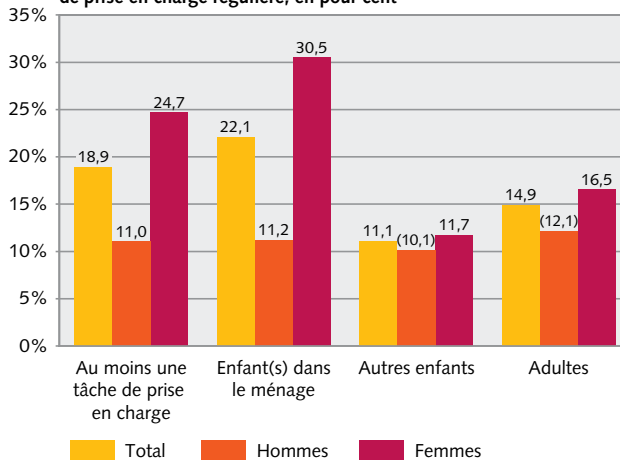
### Restrictions dans l'activité professionnelle

Près d'un cinquième des personnes prenant régulièrement en charge des enfants ou des adultes indiquent que ces tâches les restreignent dans l'exercice d'une activité professionnelle<sup>5</sup>. Cela représente 353'000 personnes. Les femmes sont à cet égard plus souvent restreintes que les hommes (25% contre 11%). Chez ces derniers, les différences selon le type de prise en charge ne sont pas importantes. Chez les femmes par contre, celles assurant la prise en charge d'enfants dans leur propre ménage se sentent nettement plus restreintes dans l'exercice d'une activité professionnelle que celles s'occupant d'adultes: 31% contre 17% (cf. graphique G4 et tableau T3 sous forme électronique).

<sup>5</sup> La question posée était la suivante: «Vous vous occupez donc d'enfants et/ou d'un membre de la famille/d'une connaissance, âgé(e) de 15 ans ou plus, qui exige des soins particuliers. Est-ce que cette prise en charge vous restreint dans l'exercice d'une activité professionnelle?»

### Part de personnes dont les tâches de prise en charge restreignent l'activité professionnelle, 2012 G 4

Personnes de 15 à 64 ans accomplissant au moins une tâche de prise en charge régulière, en pour cent



(chiffre) : Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA © OFS, Neuchâtel 2014

### Souhait d'organiser différemment sa vie professionnelle

Une minorité (21%) des personnes actives accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge d'enfants ou d'adultes souhaiteraient organiser leur vie professionnelle autrement si le problème de la prise en charge était résolu. Environ un tiers des femmes prenant en charge des enfants dans leur propre ménage ainsi qu'un cinquième des femmes encadrant des adultes aspirent à un tel changement. Ce souhait est bien plus rarement exprimé par des hommes (cf. tableau T4 sous forme électronique).

Si l'on considère le type de changement souhaité, un modèle apparaît clairement chez les personnes accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge: les femmes voudraient pour la plupart travailler davantage (19%) si les questions de prise en charge étaient résolues. Les hommes se trouvant dans la même situation aimeraient par contre plus souvent travailler moins (9%) (cf. graphique G5 tableau T4 sous forme électronique).

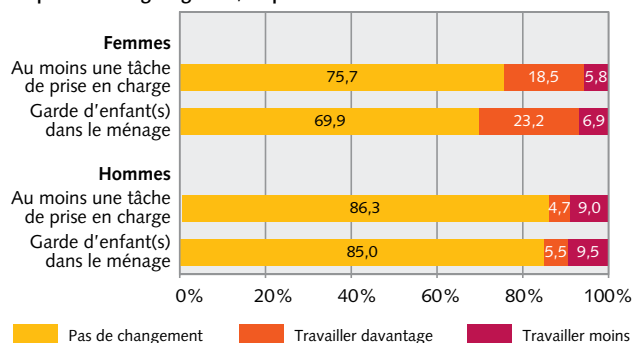
32% des personnes non actives accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge d'enfants ou d'adultes souhaiteraient exercer (à nouveau) une activité professionnelle et réduire en conséquence leur travail de prise en charge. Cela représente près de 130'000 personnes. Quatre personnes non actives sur dix assumant la garde des enfants dans son propre ménage expriment ce souhait (cf. tableau T5 sous forme électronique).

17% des femmes accomplissant des tâches de prise en charge d'enfant(s) dans le ménage ne peuvent exercer une activité professionnelle ou augmenter leur taux d'occupation en raison d'un manque de possibilités de prise en charge. Comme la grande majorité des hommes ayant des tâches de prise en charge travaillent à plein temps, ils sont assez rarement touchés par cette problématique (cf. tableau T6 sous forme électronique).

## Souhait d'augmenter ou de réduire son taux d'occupation, si les problèmes liés à la prise en charge étaient résolus, 2012

G 5

Personnes actives de 15 à 64 ans accomplissant au moins une tâche de prise en charge régulière, en pour cent



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA

© OFS, Neuchâtel 2014

## Réduction du temps de travail ou interruption de l'activité professionnelle pour raisons de prise en charge

On a demandé aux personnes ayant un ou des enfants de moins de 9 ans dans leur ménage et aux personnes s'occupant régulièrement d'adultes d'indiquer si elles avaient dans le passé réduit leur temps de travail ou interrompu leur activité professionnelle pendant au moins un mois pour des raisons de prise en charge, en excluant le congé de maternité.

41% des femmes et 13% des hommes dont l'enfant le plus jeune a moins de 9 ans ont indiqué avoir réduit leur temps de travail pendant au moins un mois pour s'occuper des enfants. Pour la grande partie de ces personnes, la réduction de leur temps de travail n'est pas allée au-delà de 12 mois.

30% des femmes dont l'enfant le plus jeune du ménage a moins de 9 ans ont interrompu leur travail pour pouvoir assurer la garde des enfants. Les hommes interrompent assez rarement leur activité professionnelle pour une telle raison. Pour la majorité des personnes concernées

### Enquête suisse sur la population active: module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

Ce module vise à recueillir des données sur les tâches régulières de prise en charge d'enfants et d'adultes et sur l'appréciation des éventuelles restrictions induites par ces tâches dans l'exercice de l'activité professionnelle. En outre, le module inclut des questions sur les possibilités d'aménager son horaire de travail ou de réduire ou d'interrompre son activité professionnelle pour s'occuper d'enfants ou d'adultes. Le module est coordonné avec les exigences d'Eurostat, sauf pour les questions concernant le congé parental, qui n'est pas réglementé au niveau suisse.

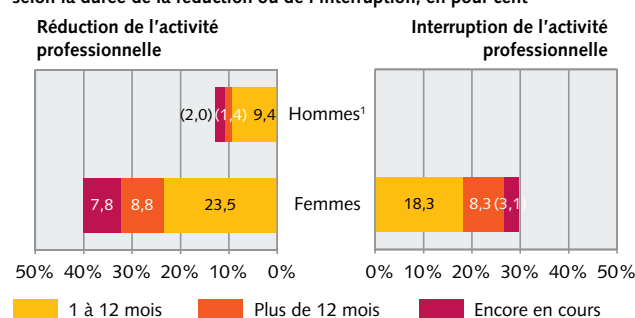
En 2012, ces questions ont été posées à 9821 personnes de 15 à 64 ans dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Voir à ce sujet: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Infothèque → Enquêtes, sources → Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale (module de l'enquête suisse sur la population active ESPA) → Fiche signalétique

## Réduction ou interruption de l'activité professionnelle durant au moins un mois en raison de garde d'enfant(s), 2012

G 6

Personnes de 15 à 64 ans avec enfant le plus jeune < 9 ans dans le ménage, selon la durée de la réduction ou de l'interruption, en pour cent



<sup>1</sup> Les résultats relatifs à une interruption de l'activité professionnelle se basent sur un faible nombre d'observations et ne sont pas indiqués ici en raison de leur fiabilité statistique relative. (chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA

© OFS, Neuchâtel 2014

également, l'interruption n'excède généralement pas 12 mois (cf. graphique G 6 et tableau T 7 disponible sous forme électronique).

Il arrive moins souvent que les personnes réduisent leur temps de travail ou interrompent leur activité professionnelle pour prendre en charge des adultes. 11% des personnes prenant en charge des adultes ont indiqué avoir réduit leur temps de travail pendant au moins un mois et 7% ont interrompu leur activité professionnelle pendant plus d'un mois (cf. tableau T 7 sous forme électronique).

## Autres informations sur Internet

Tableaux sous forme électronique:

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Egalité entre femmes et hommes → Données, indicateurs → Conciliation emploi et famille → Analyses sur la conciliation

Analyses politique familiale:

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Thèmes → 01 – Population → Familles, ménages → Analyses: politique familiale

### Impressum

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Conception, rédaction:** Jacqueline Schön-Bühlmann

**Layout:** DIAM, Prepress/Print

**Traductions:** Services linguistiques OFS, **langues:** disponible au format PDF en français et en allemand

**Renseignements:** Office fédéral de la statistique, section Travail et rémunération du travail, Jacqueline Schön-Bühlmann, tél. +41 58 463 64 18, e-mail: [Jacqueline.Schoen-Buehlmann@bfs.admin.ch](mailto:Jacqueline.Schoen-Buehlmann@bfs.admin.ch)

**Numéro de commande:** 1462-1400-05

**Commandes:** tél. +41 58 463 60 60, fax +41 58 463 60 61, e-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)